VILLE DE REIMS

DISTRIBUTION

des

Prix de Vertu

à la MAIRIE, rue des Augustins, 20

le DIMANCHE 30 MAI 1920

sous la présidence

de M. Charles ROCHE, Maire

REIMS

IMPRIMERIE DE L'INFORMATEUR (P. GAUTHIER I)

11, rue du Faubourg-Cérès, 11

1920

DISTRIBUTION

des

PRIX DE VERTU

à la MAIRIE, rue des Augustins, 20

le DIMANCHE 30 MAI 1920

sous la présidence

de M. Charles ROCHE, Maire

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Ch. ROCHE, Maire.

Prennent place au bureau : M. Lenoir, Député ; MM. Rousseau, Chézel, Denis, Doneux et Laurent, Adjoints au Maire ; MM. Knoeri, Guichard, Noel, Chevrier, Hodin, Geoffroy, Marchandeau, Aubert, Moreau-Bérillon, Petit, Gallas, Hobert et Tixier, Conseillers municipaux ; M. Guédet, Conseiller d'arrondissement ; M. Josse, Procureur de la République ; M. le Capitaine adjoint au Colonel Commandant d'Armes de la Place de Reims ; M. Mandoul, Proviseur du Lycée ; Mme Peltier, Directrice du Lycée de jeunes filles ; M. Jacquemot, Directeur de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie ; MM. Gayet, Curé de la Cathédrale ; Mailfait, Curé de Saint-Thomas ; Béguin, Curé de Saint-André ; Beller, Curé de Sainte-Geneviève ; M. le Rabbin Hermann ; M. le Pasteur Gonin ; M. Pierre Walbaum ; M. Pierre Lelarge ; M. Grandaman, Directeur de l'usine Poullot ; M. Charles, Receveur municipal ; M. Raissac, ancien Secrétaire en chef de la Mairie ; M. Huet, Secrétaire en chef de la Mairie, etc.

Les lauréats occupent les places qui leur ont été réservées. La salle est comble.

La Chorale de jeunes filles de l'Ecole de Musique, sous la direction de M. Hansen, et les élèves du Cours supérieur de violon de la même Ecole (professeur : M. Baudoin), prêtent leur concours à cette fête.

Pendant que les Autorités s'installent au Bureau, la Chorale de jeunes filles chante les deux premières strophes de « La Marseillaise »..

Aussitôt la séance ouverte, M. le Maire présente les excuses des personnalités dont les noms suivent, qui lui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à cette solennité, retenues qu'elles étaient ailleurs par des engagements antérieurs. Ce sont :

M. Léon Bourgeois, Président du Sénat ; MM. Monfeuillart et Merlin, Sénateurs de la Marne ; MM. Coutant, Forgeot, Haudos, Lobet et Poittevin, députés de la Marne ; M. Brisac, Préfet de la Marne ; M. Bailliez, Sous-Préfet de Reims ; M. le Président du Tribunal Civil ; M. le Président de la Chambre de Commerce ; M. Bertin, Inspecteur de l'enseignement primaire ; M. Portevin, Président du Comité départemental de patronage des habitations à bon marché ; M. Rozey, Vice-Président du Conseil de Direction de la Caisse d'Epargne ; M. Albert Poullot ; M. Brouette, Conseiller municipal.

M. le Maire prononce ensuite le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans notre cité reconstruite, la fête que nous célébrons aujourd'hui reprendra toute sa solennité.

Comme autrefois, des hommes éminents viendront, nous en sommes certains, louer la généreuse pensée des bienfaiteurs de la Ville de Reims et récompenser les mérites de ceux qui reçoivent les prix de vertu. Mais, tant que cette reconstitution est à l'état d'ébauche, tant que les ruines restent accumulées autour de nous, nous sommes obligés de donner à nos fêtes un caractère d'extrême simplicité.

C'est ce qui vous explique que cette cérémonie n'ait pas d'autre président que le Maire de la Ville de Reims.

Je comprends aisément que vous le regrettez, et je suis d'autant plus confus d'occuper cette place que, déjà en 1913, mon glorieux prédécesseur qui, retenu par une indisposition que nous souhaitons passagère, devait nous faire aujourd'hui le grand honneur d'être parmi nous, éprouvait le besoin de s'excuser de présider à la distribution des prix de vertu.

Cependant, le docteur Langlet avait déjà donné, à cette époque, les preuves des plus grandes qualités et des plus incontestables mérites.

Nous ne savions pas, lorsque nous protestions contre sa trop grande modestie, qu'un avenir, hélas très prochain, allait faire apparaître qu'il portait en lui les plus hautes et les plus belles vertus civiques.

Le rôle de ceux qui doivent distribuer les prix de vertu se borne, disait le docteur Langlet, « à constater les difficultés de l'existence, « les obstacles de toutes sortes que rencontrent les faibles pour « supporter la misère qui souvent les accable, pour élever une « famille dans l'amour du travail et de l'honnêteté, pour rendre à « leurs vieux parents les soins qu'ils ont reçus dans leur jeunesse. »

C'est bien en effet ainsi qu'a été défini le mérite digne d'être récompensé par nos concitoyens généreux qui ont créé et doté les prix de vertu à Reims. Il est certain cependant que si nos regrettés concitoyens avaient vécu les heures tragiques qu'a imposé à Reims la grande guerre, ils auraient fixé à l'attribution de leurs prix des conditions qui nous permettraient aujourd'hui de déclarer que les plus vertueux des citoyens Rémois sont ceux qui ont maintenu, au mépris de tous les dangers, la vie de la Cité, son renom et sa gloire.

Mais tels qu'ils sont, les prix que nous distribuons aujourd'hui ont d'autant plus de valeur que, durant cinq années, les conditions de la vie sont devenues plus difficiles et plus dures. Ceux qui ont maintenu leur foyer en observant tous les devoirs familiaux, en se gardant contre toutes les tentations malsaines, en restant en un mot les bons pères et les bons fils qu'ont voulu honorer et récompenser les bienfaiteurs de la Ville de Reims, servent grandement, non seulement notre cité, mais encore la société moderne qui, plus que jamais, a besoin de réconfortants et édifiants exemples.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de vous associer à moi pour adresser nos félicitations chaleureuses à tous ceux dont les noms vont être prononcés tout à l'heure et qui ont été choisis en

toute impartialité pour figurer au palmarès annuel sur lequel s'inscrivent les meilleurs et les plus méritants parmi les habitants de notre cité.

Et, puisque cette cérémonie doit prendre le caractère d'une manifestation de reconnaissance tant à l'égard de ceux qui ont voulu assurer la continuité du culte de la vertu qu'à l'égard des citoyens qui grandissent notre vie locale par leurs mérites journaliers, je ne puis m'empêcher d'évoquer ici le souvenir des grands morts qui dorment sur notre terre rémoise : soldats à l'indomptable courage qui ont payé de leur vie la défense obstinée et victorieuse de la cité martyre, civils qui sont tombés en affirmant à la face de l'ennemi leur volonté d'assurer la continuité de la vie de Reims.

Le respect que nous devons à la mémoire de ces grands morts, la vue constante de leurs modestes tombes doivent à jamais maintenir la population rémoise dans la stricte observation de ses devoirs. Dans les années qui vont suivre, les motifs qui justifieront l'attribution des prix de vertu seront à l'égal, nous le souhaitons, des mobiles qui ont inspiré la conduite de ceux qui ont sauvé et grandi Reims.

(Applaudissements vifs et répétés).

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la liste ci-après reproduite des principaux dons et legs faits à la Ville de Reims, aux Hospices et au Bureau de Bienfaisance depuis l'année 1914, par de généreux bienfaiteurs :

LEGS

Par testament olographe du 2 septembre 1918, M. le Dr Henri Henrot a légué :

A la Ville de Reims :

100.000 francs pour fonder un prix de vertu destiné à un défenseur de l'ordre public, chargé de famille, ayant accompli un acte de courage ;

50.000 francs pour continuer et développer l'œuvre créée par son frère, pour la distribution annuelle de livrets de Caisse de retraites pour les enfants (garçons et filles) qui quittent l'école primaire ;

10.000 francs pour fonder des prix annuels pour récompenser la bonne tenue des logements ouvriers.

Aux Hospices de Reims :

5.000 francs pour installer à l'Hôpital Civil un réfectoire pour les malades qui ne sont pas obligés de garder le lit.

A l'Ecole de Médecine :

5.000 francs pour créer une bourse, soit de voyages d'études médicales (création du docteur Landouzy), soit de voyages à l'étranger.

Aux termes d'un testament olographe, en date du 15 avril 1919, M. Jules-Léon Polliart a légué à la Ville de Reims une somme de 10.000 francs dont les arrérages seront décernés chaque année à une personne méritante née à Reims et l'habitant.

Par un testament olographe du 3 novembre 1910, M. Charles-François Vigier, en son vivant comptable à Reims, rue Victor-Rogelet, 28, a institué la Ville de Reims pour sa légataire universelle, mais en une propriété seulement, et sauf la charge de legs particuliers. Les arrérages d'une partie de l'actif disponible, évalué à environ 80.000 francs, doivent être employés chaque année à la distribution de prix de vertu destinés à des ménages pauvres.

Aux termes d'un testament olographe, en date du 11 décembre 1907, M. Duchatel (Jean-Baptiste-Ferdinand), en son vivant propriétaire à Reims, rue des Deux-Anges, 17, a légué à la Ville de Reims le capital nécessaire pour l'achat d'un titre de mille francs, à charger par elle de fonder : un prix annuel de 500 francs pour le plus méritant des ouvriers de caves et un prix de même somme pour le plus méritant parmi les vieux domestiques, plus une somme de 10.000 francs au Bureau de Bienfaisance.

Par acte notarié, en date du 19 décembre 1919, Mme Vve Toubhans a fait donation à la Ville d'un immeuble sis à Reims, 3, 5 et 15 bis, rue de la Concorde, à charge, par elle, de l'utiliser, si possible, au logement des professeurs de l'Université et d'utiliser ses revenus à une œuvre de bienfaisance. Dans le cas où cette affectation ne pourrait être respectée, la Ville sera tenue d'affecter l'immeuble et ses revenus à une œuvre de bienfaisance ou de scolarité.

Par testament en date du 1er décembre 1908, M. Jules Poullot, président honoraire de la Chambre de Commerce, a légué à la Ville de Reims la somme nécessaire pour acquérir un titre de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix de vertu devant être décerné chaque année à un ouvrier ou à une ouvrière travaillant ou ayant travaillé dans la fabrique de Reims.

Aux termes de ses testament et codicilles olographes, Mme Collet-Lefert a légué :

Aux Hospices Civils de Reims :

1° Une somme de 40.000 francs pour fondation de deux lits d'enfants incurables (garçons) à l'annexe de l'Etablissement hospitalier Noël-Caqué ;

2° Une somme de 18.000 francs pour fondation d'un lit à la Maison de Retraite en faveur d'une ancienne ouvrière de fabrique de Reims.

A la Ville de Reims :

1° Une somme de 150.000 francs à charge de distribuer annuellement cinq prix de vertu ;

2° Des objets d'art destinés au Musée ;

3° Une somme de 17.000 francs pour les revenus en être remis à un élève de l'Ecole Régionale des Arts Industriels ;

4° Deux immeubles estimés ensemble 120.000 francs et une somme de 100.000 francs à charge de fonder une maison de famille pour jeunes filles employées de commerce, de Reims.

DONS

Depuis le mois d'août 1914, jusqu'à ce jour, l'Administration Municipale a reçu, pour recevoir diverses affectations spéciales indiquées par les généreux bienfaiteurs, un grand nombre de dons s'élevant ensemble à environ 560.000 fr.

Les plus importants sont :

En août 1914, c'est-à-dire dès le début des hostilités :

De M. Olry-Roederer : pour l'Union des Femmes de France, et en particulier pour l'entretien des blessés à la clinique Roussel.................................. 20.000 fr.

Pour la Société de la Croix-Rouge de Reims......	20.000 fr.
Pour la Caisse municipale de secours pour les familles des hommes partis sous les drapeaux........	20.000 —
De la Maison G.-H. Mumm, pour les familles dont les soutiens étaient partis sous les drapeaux.........	10.000 —
plus 2.500 fr. par jour (cette dernière somme a été versée jusqu'au 2 octobre 1914).	
De la Maison Haehnlé, pour distribution de bons aux ouvriers de son usine.........................	8.000 —

Nous avons reçu par la suite :

Du département des Bouches-du-Rhône...........	250.000 —
sur les crédits votés par le Conseil général en faveur des départements envahis.	
Du Secours National, pour les soupes populaires, achat de vêtements et de combustible, environ.......	55.000 —
plus un grand nombre de pièces de vêtements.	
De M. Lenoir, Député, produit de sommes recueillies en faveur des enfants de Reims.....................	28.000 —
De M. le Président de la République..............	5.000 —
De M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, 120 paires de chaussures pour les enfants des écoles.	
De S. M. le Shah de Perse.......................	1.000 —
De M. le Comte de Romanones, Président du Conseil d'Espagne..	500 —
De M. Tjersland, ingénieur norvégien............	12.500 —
Des familles Wenz..............................	14.000 —
De MM. Warnier-David et Cie..................	9.000 —
De MM. Drancourt et Vanier.....................	7.500 —
De la famille de M. Poullot.....................	6.000 —
De M. Hugues Krafft............................	5.000 —
De MM. Kunkelmann et Cie.....................	5.000 —
D'une famille américaine.........................	5.000 —
De MM. Jallade et Cie.........................	4.000 —
De la Société alsacienne d'alimentation de Strasbourg	5.000 —
De la Société « La Schappe », rue Gosset, à Reims.	5.000 —
De la Confédération générale des vignerons du Midi.	3.000 —
De l'Union des Sociétés d'éducation physique de la Basse-Alsace et de l'Association sportive de Strasbourg.	2.400 —
De MM. Werlé et Cie...........................	2.000 —
De la Mairie du 16e arrondissement de Paris.......	2.000 —

De la Chambre de Commerce française, à Valence (Espagne).. 2.000 fr.

Etc., etc.

En outre, la Municipalité a reçu, du Comité américain des amis des musiciens de France, une somme de 47.840 fr. pour la reconstitution de notre Ecole de musique.

(Applaudissements unanimes).

M. LE MAIRE donne ensuite la parole à M. CHÉZEL, adjoint au Maire, rapporteur général, qui expose, avant la remise de chacun des prix, les titres du lauréat.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Administration municipale m'ayant fait l'honneur de me désigner comme rapporteur pour la distribution des prix de vertu, je vais vous énumérer, aussi succinctement que possible, les mérites des personnes qui ont été reconnues les plus dignes de recevoir cette année les récompenses dues à la bienfaisance de généreux philanthropes.

Nous examinerons tout d'abord le :

Prix BUIRETTE de 1.000 fr.

Au nombre des sept prix fondés par M. Buirette, il en est un, de 1.000 fr., qui doit être décerné à un Rémois qui se sera distingué par un service rendu au pays, par une invention utile ou par une belle action ; les six autres, de 500 fr. chacun, doivent être attribués à des ouvriers ou ouvrières des tissus de la fabrique de Reims.

Les graves et douloureux événements qui se sont déroulés au cours de ces derniers temps n'ayant pas permis à l'Administration municipale de procéder, comme il était d'usage de le faire chaque année, à l'intéressante cérémonie de la distribution des prix destinés à récompenser ceux de nos concitoyens les plus méritants, le nombre des prix Buirette de 1.000 fr. actuellement disponibles est de sept, que nous attribuons de la façon suivante :

1° Un prix entier, soit 1.000 fr., est décerné à **Mme Billet** (Germaine), épouse **Félix**, âgée de 24 ans, demeurant rue Deville, 13.

Mme Félix a, et tous ceux qui ont vécu sous les bombardements de notre cité en sont les témoins les plus autorisés, dès le lendemain du décès de son père, facteur boîtier, tué le 2 octobre 1917 par une bombe d'avion allemand, assuré elle-même sans défaillance ce service jusqu'au 25 mars 1918, date de l'évacuation générale de la Ville, c'est-à-dire pendant une période où les risques de danger étaient devenus les plus grands.

Les renseignements recueillis sur Mme Félix sont excellents à tous les points de vue.

2° Nous décernons un prix de 750 fr. à **M. Fauvelet** (Emile), camionneur, demeurant rue Gambetta, 99.

Ceux de nos concitoyens qui sont restés à Reims sous les bombardements que nous avons subis savent qu'au titre de conducteur de la voiture des brancardiers-sauveteurs volontaires, M. Fauvelet a plusieurs fois risqué sa vie pour aller relever, partout où elles se trouvaient, les victimes — morts ou blessés — de ces bombardements, pour les conduire soit à l'hôpital, soit au cimetière, et qu'il a rempli cette fonction du 12 septembre 1914 au 25 mars 1918, jour de l'évacuation de la ville.

3° 500 fr. sont remis à **M. Bertin** (Augustin), conducteur de travaux au Service d'architecture de la ville.

M. Bertin est inventeur de deux calorifères en fonte, munis d'un système dont les dispositifs permettent d'obtenir le degré de chaleur désiré, avec une économie sensible de combustible sur les autres appareils ordinairement employés.

Les plans que nous avons eu sous les yeux, les appareils actuellement en usage dans un certain nombre d'écoles et dans plusieurs services municipaux, nous ont démontré de façon positive que ces appareils, fort bien compris, bien construits sous tous les rapports, étaient susceptibles de rendre d'importants services.

4° Un prix de 500 francs est décerné à **M. Durand** (Henri-Benjamin), résidant actuellement à Angers.

Entré le 2 août 1914 à la section des volontaires du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Reims, M. Durand n'a cessé, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année 1917, moment où il a dû quitter Reims pour aller se faire soigner dans un hôpital du dehors, de faire preuve de dévouement, de sang-froid et d'abnégation au cours des bombardements de la Ville.

M. Durand a participé à l'extinction d'un grand nombre d'incen-

dies. Le premier sur la brèche, le dernier au repos, toujours de bonne humeur quel que soit le danger qu'il pouvait courir, il est aujourd'hui presque privé de l'usage du bras droit par suite des multiples éclats d'obus dont il a été atteint en service commandé le 3 juillet 1915.

5° Nous remettons à Mme **Robiolle** (Berthe), demeurant rue Ponsardin, 11, une part du grand prix Buirette, soit 250 francs.

L'acte accompli par Mme Robiolle, pour mériter cette récompense, est des plus louables ; il est de notoriété publique que le 17 septembre 1914, vers huit heures du matin, alors que le bombardement de la ville était des plus intenses, notre dévouée concitoyenne a, aidée de son mari et au risque de sa vie, porté secours à deux enfants, les jeunes Lorson, 13 ans, et Guibet, 11 ans, qui venaient d'être atteints grièvement par des éclats d'obus, boulevard de la Paix, et auxquels elle a prodigué les soins les plus empressés.

6° Nous décernons un prix de pareille somme de 250 francs à **M. Bionne** (Edmond-Marie-Gustave), ancien concierge à l'Ecole Pratique de jeunes filles, actuellement employé au Service des Retraites ouvrières, à la Mairie.

Au cours des bombardements de la Ville, M. Bionne a toujours été d'un grand secours et d'une grande complaisance pour les voisins qui l'entouraient. Dès le début des hostilités et pendant tout le temps où l'hôpital temporaire n° 6 a fonctionné dans l'Ecole Pratique de filles, place Belle-Tour, il fut pour la direction de cet hôpital un collaborateur très précieux et très dévoué, toujours prêt à rendre service, même pendant les périodes les plus dangereuses, ne ménageant ni son temps ni ses forces et exposant fréquemment sa vie pour venir en aide à ses semblables.

1° Prix BUIRETTE de 500 francs

Décerné par l'Administration Municipale

Il a été remis à l'Administration municipale cinq demandes pour les prix Buirette ; toutes ont mérité de retenir son attention.

La première bénéficiaire, qui reçoit un prix de 500 francs, est Mlle **Glain** (Odile-Eugénie), rue de Bétheny, 43.

Née à Barby (Ardennes), le 30 août 1859, Mlle Glain habite Reims depuis 1874. Elle a toujours travaillé dans l'industrie

lainière en qualité de tisseuse dans plusieurs établissements de notre ville, en dernier lieu à l'usine Duchâteau, où elle a été employée pendant 15 ans. Mlle Glain entoure sa mère, qui est âgée de 85 ans et qui vit avec elle, de soins et de prévenances sans jamais se décourager. Elle ne possède rien. Sa conduite est des plus méritoires.

Un prix de même importance, soit 500 francs, est remis à Mme **Veuve Gasparini**, née Bauvois (Onézime), impasse des Jardins, 6. Cette brave femme, qui a atteint l'âge de 71 ans, a exercé la profession de rentrayeuse pendant cinquante ans, avec une période de quarante ans dans la maison Balourdet, Soussillon et Cie. Les plus sérieuses recommandations sont jointes à son dossier. Ne pouvant plus se livrer à aucun travail, elle est inscrite sur les listes d'assistance au titre des vieillards.

250 francs sont attribués à Mme **Dupont** (Alexandrine-Domitille), 39 ans, rue Ledru-Rollin prolongée.

Mme Dupont a sept enfants de quatorze à un an ; elle est rentrayeuse depuis plus de vingt ans chez M. Edouard Benoist. Son mari est chauffeur au Service des Eaux. Cette famille est sans situation de fortune et les renseignements recueillis sur elle sont bons sous tous les rapports.

Une part de prix, soit 125 francs, est décernée à Mme **Veuve Mathen** (Marie-Léonie), 62 ans, demeurant rue Buridan, 13.

Comme la précédente bénéficiaire, Mme Mathen est rentrayeuse, et fait encore partie du personnel de la maison Machuel, où elle est occupée depuis le 10 août 1874. Elle se recommande par le dévouement parfait qu'elle a montré vis-à-vis de sa mère, âgée de 84 ans, et de sa sœur, aveugle, qui a 60 ans.

Mlle **Klein** (Marie), à qui nous remettons également une fraction de prix de 125 francs, est née à Strasbourg le 18 octobre 1875 et habite Reims depuis 1880, actuellement rue des Grands-Murs-Saint-Remi, 17.

Rentrayeuse pendant vingt-six ans tant à l'usine Walbaum qu'à la maison Givelet, elle exerce actuellement la profession de journalière et gagne 3 fr. 50 par jour. C'est la seule ressource qu'elle possède pour son entretien et celui de sa mère, qui a 71 ans et n'est plus valide.

Telles sont les dignes ouvrières dont nous avons fait choix pour se partager les prix dus à la générosité de M. Buirette.

2e Prix BUIRETTE de 500 francs

Décernés par le Bureau de Bienfaisance

Après un sérieux examen des demandes qu'elle a reçues, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a fixé son choix, pour l'attribution de ces prix, sur chacun des candidats ci-après dénommés, qui lui ont paru, sous tous les rapports, dignes de la récompense qu'elle est heureuse de leur décerner :

Ce sont :

1° **M. Ladam** (Jules), né à Reims le 21 février 1876, y demeurant, baraquement Saint-Nicaise, n° 21, qui a travaillé pendant trente-cinq ans à l'usine Margotin en qualité d'apprêteur et qui a élevé 9 enfants, dont 8 sont encore à sa charge.

C'est un ouvrier modèle et consciencieux, dit le certificat qué lui a délivré son patron et joint à sa demande.

2° **M. Letellier** (Grégoire), âgé de 68 ans, demeurant rue du Ruisselet, 5 *bis*, qui a toujours été occupé dans l'industrie lainière en qualité de tisseur et dont la plus longue période s'est écoulée dans l'Usine de MM. Collet, du 19 mars 1879 au 4 septembre 1914. Sa conduite et son travail ont toujours donné satisfaction à ses patrons, qui le considèrent comme un ouvrier laborieux et méritant.

3° **M. Hourdeaux** (Charles), né à Wasigny (Ardennes) le 18 juin 1844, demeurant rue de Witry, 53, ouvrier tisseur, pendant trente-six ans dans l'Etablissement de MM. Collet. Le long séjour passé dans cette maison est une preuve manifeste de l'estime dont il jouissait auprès de ceux qui l'ont employé et dénote, chez lui, les qualités de l'excellent ouvrier.

En remettant à chacun des susnommés le prix de 500 francs qu'ils ont si bien mérité nous y joignons nos sincères félicitations.

3e Prix BUIRETTE de 500 francs

Décerné par le Conseil de Prud'hommes

Le Conseil de Prud'hommes, désigné par le testament du généreux M. Buirette pour présenter des candidats, a, cette année, arrêté son choix sur **M. Détourbe** (Zéphirin-Joseph), tisseur, rue du Châtelet, 27.

Ancien conseiller prud'homme, le bénéficiaire est âgé de 78 ans ; il a travaillé pendant plus de quarante ans dans l'industrie de la laine, dont vingt ans consécutifs chez M. Pinon, et en dernier lieu dans la maison Benoist et Bouchez.

Très brave père de famille, M. Détourbe a élevé, le plus souvent avec un modeste salaire, onze enfants.

Indépendamment des certificats élogieux joints à sa demande, les renseignements recueillis par ailleurs sur le compte de cet honnête ouvrier lui sont, en tous points, favorables.

M. Détourbe mérite donc bien la récompense que le Conseil de Prud'hommes s'est fait un plaisir de lui attribuer.

4° Prix BUIRETTE de 500 francs

Décernés par MM. les Curés

MM. les Curés ont désigné, pour recevoir cette année chacun un prix Buirette de 500 francs et dont les bénéficiaires sont laissés à leur choix :

1° Mme **Veuve Adin-Gérard** (Clémence), rue de la Neuvillette, 13, ancienne épinceteuse à la Maison Walbaum. Née en 1843 à Germont (Ardennes), Mme Adin habite Reims depuis 1864. Restée veuve avec 6 enfants, dont l'aîné avait 15 ans, elle se dévoua pour eux avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie. Le troisième, Louis, est mort au champ d'honneur ; ses deux autres fils et ses deux gendres ont été mobilisés et ont fait tout ou partie de la campagne.

2° **M. Cagnon** (Jules-Joseph), rue Dérodé, 40, ancien tisseur de la Maison Collet, trente ans de services ; a pris à sa charge, depuis dix-huit mois, ses trois petites filles : Hermance Sirot, 15 ans ; Alice Sirot, 12 ans, et Marie-Louise Sirot, 9 ans, orphelines de père et de mère. Le père de ces enfants, ancien tisseur de la Maison Collet, a été tué en Argonne.

3° **M. Foret** (Achille-Joseph), 65 ans, rue de l'Union-Foncière, a quatorze à quinze années de bons services dans une maison de tissage et a eu successivement pour patrons MM. Loth-Pérard, Léon Hécard et Ernest Charbonneaux, qui ont toujours reconnu sa probité et sa conscience professionnelle. Titulaire de la médaille

d'honneur du Commerce et de l'Industrie, il est également en possession de certificats élogieux de S. E. le Cardinal de Reims et du Directeur des Messageries de l'Ouest, à Nantes, où il s'est réfugié en 1918.

5° Prix BUIRETTE de 500 francs

Décerné par l'Œuvre de la Miséricorde

L'Œuvre de la Miséricorde présente comme candidate à ce prix :

Mme Veuve Rousselle, âgée de 67 ans, née Valentine Boutard, à Reims, le 28 mars 1853, habitant rue Mennesson-Tonnelier, 7.

Mme Rousselle a travaillé depuis l'âge de 20 ans, de 1873 à 1914, comme rentrayeuse, dans les maisons Walbaum, Bouchez et Feuillet... Elle a eu la charge de son mari, malade pendant deux ans ; de sa mère, malade durant 14 mois, et de sa dernière fille, décédée le 27 novembre 1919.

En lui accordant ce prix si bien mérité, l'Œuvre de la Miséricorde a la double satisfaction de respecter les intentions de M. Buirette et de venir en aide à une personne très appréciée par sa dignité et son courage.

Prix BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES de 500 francs

Une seule candidate s'est présentée pour solliciter ce prix :

Mlle Gresset (Germaine-Albertine), âgée de 30 ans, infirmière, demeurant route de Cormontreuil (Pont Huon).

Cette demoiselle a été au service de la clinique du Dr Mencière depuis 1907 jusqu'en 1913. Pendant la guerre, elle s'est dévouée, à Châlons, au service des enfants de l'Assistance Publique, et, depuis septembre 1919, elle continue son dévouement auprès des malades de la clinique du Dr Mencière, où l'on n'a qu'à se louer d'elle.

D'une conduite irréprochable, Mlle Gresset remplit toutes les conditions déterminées par le généreux bienfaiteur.

C'est donc avec une vive satisfaction que la Commission lui a décerné le prix qu'elle a sollicité.

Prix DOYEN-DOUBLIÉ, de 500 francs

Les prix fondés par Mme Doyen-Doublié en faveur d'ouvriers du bâtiment qui se sont distingués par leur travail et leur conduite ont réuni cinq demandes, parmi lesquelles quatre ont été retenues :

Un prix de 500 francs est décerné à **M. Leclercq** (Henri-Médéric), rue Belin, 12, né à Reims le 30 août 1857.

M. Leclercq est ouvrier fumiste chez MM. Lefebvre, Bellezanne et Buard, entrepreneurs, place Drouet-d'Erlon, depuis trente-cinq ans. Par un esprit d'ordre et d'économie, il est parvenu à élever honorablement ses sept enfants, dont deux sont tombés au Champ d'honneur; une fillette de 13 ans est encore avec lui. Sa femme s'occupe des soins du ménage.

Le certificat que lui ont délivré ses patrons atteste que son travail a toujours été irréprochable et sa conduite exemplaire.

Une fraction de prix, de 250 francs, est attribuée à **M. Guy** (Charles-Eugène), 42 ans, rue Baussonnet, 40.

Le susnommé exerce la profession de terrassier. Il a actuellement dix enfants, lesquels ont respectivement 17, 15, 14, 13, 11, 10, 9, 9, 7 et 5 ans; les deux aînés exercent la même profession que leur père, qu'ils aident quelque peu, par leurs gains, à élever sa nombreuse famille.

Les certificats qui accompagnent et appuient la demande de M. Guy rendent hommage à la vaillance de cet homme, qui ne se décourage pas sous le poids de charges aussi écrasantes.

Une fraction de 125 francs est accordée à **M. Debaye** (Georges-Louis), habitant Reims depuis sa naissance, actuellement rue Eugène-Wiet, 15.

L'intéressé est âgé de 71 ans; depuis février 1872, c'est-à-dire depuis quarante-huit ans, il est ouvrier peintre chez M. Jaloux, qui le représente comme étant d'une moralité et d'une conduite exemptes de tout reproche.

Une deuxième fraction de 125 francs est décernée à **M. Penet** (Paul-Louis), rue Polonceau, 12.

Marié en premières noces avec Lemoine (Amélie), décédée à Reims le 2 mars 1911 ; trois enfants sont issus de ce mariage ; ceux-ci sont âgés de 18, 16 et 9 ans. Marié en deuxièmes noces à Delval (Berthe), veuve Jouvin, qui avait elle-même deux enfants, actuellement âgés de 14 et 11 ans ; deux autres enfants sont nés de cette union ; ils ont 7 et 5 ans.

M. Penet est ouvrier maçon. Il n'a que son gain journalier, ainsi que celui de ses deux filles aînées, employées comme papetières, pour élever sa famille composée de neuf personnes.

Les témoignages fournis sur les époux Penet leur sont favorables à tous les points de vue,

La récompense légitimement méritée par ces quatre lauréats apportera un peu de bien-être dans leurs modestes foyers.

Prix Emile CAZIER, de 500 francs

Parmi les sept demandes présentées en vue de l'obtention de ces prix, trcis ont retenu plus particulièrement l'attention de l'Administration Municipale, qui a fait choix des personnes dont les noms suivent et qui remplissent les conditions imposées par le généreux bienfaiteur M. Emile Cazier.

Nous placerons en première ligne, en lui attribuant un prix entier de 500 francs, **M. Avé** (Jean-Baptiste-Alphonse), habitant rue Docteur-Thomas, 88.

M. Avé est employé à la Compagnie des Tramways depuis plus de vingt ans, est âgé de 45 ans, a huit enfants et n'a que son salaire de 15 fr. 60 par jour, ainsi que celui de son fils aîné, soit ensemble 27 fr. 60, pour subvenir aux besoins de dix personnes. C'est un père de famille qui se distingue par la façon vaillante dont il supporte la lourde tâche qui lui incombe.

M. Poncelet (Paul-Alexis), 50 ans, rue de Ludes, 70, à qui nous décernons une fraction de 250 francs, a eu treize enfants. Sa profession est celle de vitrier. C'est avec son modeste salaire de 17 francs par jour, accru quelque peu du produit du travail de trois de ses enfants sur les huit qu'il a encore avec lui, qu'il subvient à ses lourdes et nombreuses charges. Sa bonne conduite et sa moralité sont attestées par les certificats joints à sa demande.

Une autre fraction de 250 francs est remise à **M. Klein** (Charles-Emile), Avenue Saint-Pol, 34.

M. Klein est maçon, profession qu'il exerce depuis de longues années dans la Maison Aucuit père et fils, où il gagne 22 francs par jour. Ses patrons font de lui le plus bel éloge.

Cette famille, probe et laborieuse, composée de cinq enfants de 15, 14, 11, 9 et 5 ans, a su mériter l'estime de son entourage par sa conduite, qui est irréprochable.

Prix FILLEUX D'ARRENTIÈRES-GOURY de 220 francs

Aux termes du testament de Mme Filleux d'Arrentières, les prix fondés par la généreuse bienfaitrice doivent être remis par le Maire de Reims aux mères de famille les plus recommandables par leurs vertus et par la façon la plus convenable dont elles auront élevé leur famille.

Se conformant aux conditions ci-dessus rappelées, l'Administration a arrêté son choix sur les personnes ci-après dénommées pour recevoir chacune un prix de cette Fondation :

1° Mme **Boutréau** (Léonie-Alphonsine), demeurant rue du Ruisselet, 82, mère de sept enfants, dont l'aîné est âgé de 15 ans et le plus jeune de 1 an. Le mari exerce la profession de chiffonnier-brocanteur. C'est la seule ressource que possède ce ménage pour élever une aussi nombreuse famille. Renseignements bons à tous égards.

2° Mme **Veuve Carquin** (Joséphine-Mélanie), rue des Grands-Murs-Saint-Remi, 35.

Cette personne est veuve depuis le 25 juin 1911. A cette époque, elle avait encore dix enfants sur les quatorze qu'elle a mis au monde ; les quatre plus jeunes, âgés respectivement de 17, 14, 11 et 9 ans, sont encore avec elle ; les deux aînés ont ensemble un gain journalier de 21 francs. Famille digne d'intérêt.

3° Mme **Brismontier** (Angèle-Berthe), baraquement Saint-Nicaise, n° 3.

Le ménage Brismontier a eu sept enfants, dont trois, âgés de 14, 11 et 9 ans, sont encore vivants. Il n'a pour subvenir à son entretien et à celui de ses enfants que le salaire du mari, qui exerce la profession de charpentier, soit environ 20 francs par jour. Conduite et moralité bonnes.

4° Mme **Ménard** (Marie-Léontine), rue de Courlancy, 93. Son mari est employé d'octroi.

Les personnes qui connaissent Mme Ménard l'ont recommandée tout spécialement. « Il est rare, dit l'une d'elles, de voir une mère de famille apporter des soins aussi dévoués pour la tenue et pour l'éducation de ses 5 enfants, dont l'aîné est âgé de 14 ans et le plus

jeune de 3 ans. » Une autre ajoute que par sa bonne tenue, son excellente conduite, l'éducation remarquable de sa famille, elle mérite d'être louée et encouragée.

5° Mme **Courleux** (Clémence-Alphonsine), âgée de 40 ans. D'une conduite irréprochable, la bénéficiaire jouit de l'estime des personnes qui la connaissent. Sa bonne réputation est méritée, car elle élève honorablement ses 6 enfants, âgés de 15, 12, 11, 7, 4 et 2 ans, les tient proprement et les envoie très régulièrement à l'école.

Cette famille habite actuellement place Saint-Nicaise, baraquement n° 2. Le mari exerce la profession de manœuvre et gagne 14 francs par jour. Ce sont ses seules ressources.

6° Mme **Chaté** (Renée-Marguerite), faubourg Cérès, 133.

Mme Chaté, qui est née à Reims, le 2 janvier 1886, a toujours habité notre Ville. Elle a six jeunes enfants ; l'aîné à 13 ans et le dernier 1 an. Son mari exerce la profession de maréchal-ferrant. Ce ménage a avec lui un membre de leur famille âgé de 64 ans et infirme.

La demande de Mme Chaté est appuyée par des personnes qui reconnaissent en elle une mère de famille courageuse et digne du plus grand intérêt.

Nous sommes heureux de remettre à chacune de ces lauréates un des prix Filleux d'Arrentières, qu'elles ont en tous points mérité.

Prix G.-H. de MUMM, de 300 francs

Les stipulations des donations de MM. G.-H. de Mumm et de Guaïta indiquent que les prix doivent être décernés à des ouvriers de l'un ou l'autre sexe, choisis par l'Administration municipale, qui auront travaillé pendant cinq ans au moins dans le commerce des vins mousseux, à Reims, et qui, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, sembleront les plus méritants.

Tous les lauréats, dont nous allons citer les noms, sont très dignes d'intérêt à des titres divers et se recommandent par leur parfaite honorabilité. Nous avons pris en considération, suivant le cas, l'âge des postulants, la durée du travail dans les Etablissements de commerce de vins de Champagne, les certificats des chefs de maisons, le nombre d'enfants, l'ordre et l'économie dans le ménage, malgré de faibles et souvent insuffisantes res-

sources. Dans l'examen de ces demandes, nous avons cherché à respecter les conditions imposées par les donateurs et nous avons la confiance d'avoir réalisé leurs généreuses intentions.

Voici les noms des bénéficiaires :

1° M. **Batonnet** (Jules), rue Pasteur, 12 ;

2° M. **Butard** (Pierre), rue Saint-Thierry, 38 ;

3° M. **Causandier** (Nicolas-Edouard), rue Rivart-Prophétie, 6 ;

4° M. **Chatton** (Pierre-Claude), rue Marlot, 13 ;

5° Mme **Veuve Feucher** (Marie-Louise-Joséphine), rue du Champ-de-Mars, 34 ;

6° M. **Fournier** (Rémi-Louis), rue de Courlancy, 32 ;

7° M. **Grunenwald** (Alexis-Nicolas), rue Saint-Hilaire, 10 ;

8° Mme **Veuve Patte** (Eugénie-Clara), rue du Champ-de-Mars, 34 ;

9° M. **Sohier** (Henri-Joseph), rue de Tambour, 22 ;

10° Mme **Veuve Kremer** (Anne-Marie), place Saint-Nicaise, 9 ;

11° Mme **Veuve Rouillon** (Valentine-Séphise), rue du Champ-de-Mars, 34.

Prix Ernest IRROY, de 500 francs

La Commission instituée pour la désignation des lauréats des prix de M. et Mme Irroy s'est réunie le 22 mars dernier.

Un seul candidat s'est présenté pour concourir à ce prix **M. Klein** (Jean-Victor), 46 ans, demeurant rue Ledru-Rollin, 75, qui est attaché en qualité de manœuvre à la Maison Pommery depuis 1901. Il est marié et a six enfants, dont un seul est en état de travailler.

Les renseignements recueillis sur la conduite et la moralité des membres de cette famille sont bons à tous égards.

Aussi la Commission a-t-elle pensé répondre aux dernières volontés exprimées par M. et Mme Irroy en attribuant à M. Klein le prix de 500 francs qu'ils ont si géreusement fondé.

Prix C.-A. GOULDEN, de 400 francs

Quatre de ces prix sont immobilisés. Ils sont attribués à titre de pensions viagères prévues par la fondation. Les titulaires actuels sont :

Mme **Veuve Guyot-Arnould** (Marie-Françoise), depuis 1888,

Mme **Veuve Antoine** (Marie-Eugénie-Laure),

Mme **Veuve Bayet** (Marie-Thérèse),

(Ces deux pensionnaires, depuis l'année 1909),

Et M. **Maréchal** (Théodore-Alexandre), depuis l'année 1910.

Pour les autres prix disponibles, l'Administration municipale, après un examen consciencieux et une comparaison impartiale des mérites respectifs de chacun des pétitionnaires, a porté son choix sur les candidats dont les noms suivent, qui lui ont paru le mieux remplir les conditions fixées par le généreux donateur.

Ce sont de braves gens, d'honnêtes ouvriers ayant travaillé ou travaillant depuis longtemps dans le commerce des vins mousseux ou se trouvant dans une situation précaire par de lourdes charges de famille ou des infirmités.

1° M. **Thomas** (Louis), 73 ans, occupé depuis le 1er novembre 1865 dans la maison Werlé et Cie. Ses cinquante-quatre ans de services dans cette maison justifient amplement la distinction dont il est l'objet. Il est titulaire de la médaille d'honneur du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

2° M. **Bocquillon** (Jean-Baptiste-Léon), âgé de 70 ans, qui a un séjour de trente années dans la maison Vve Louise Pommery, fils et Cie.

3° Mme **Veuve Broyer**, née Bruneau (Anastasie-Aldegonde), occupée chez M. Ch. Heidsieck, mère de six enfants, dont trois âgés de 12, 9 et 7 ans, sont encore à sa charge. C'est une ouvrière très méritante et dont la situation est vraiment digne d'intérêt.

4° M. **Desliens** (Constant-Eugène), 60 ans, exerçant la profession de caviste depuis quarante-huit ans, dont vingt-cinq ans dans la Maison G.-H. Mumm et Cie. Il est marié et a eu huit enfants ; quatre sont encore vivants ; les deux aînés sont mariés ; le troi-

sième, une fille, est actuellement sans travail et le dernier est dans l'attente d'un emploi sollicité. Bons renseignements à tous points de vue.

5° **M. Normand** (Victor), 66 ans, a été occupé pendant trente-trois ans chez un des fondateurs des prix. Actuellement impotent, il ne peut plus se livrer à aucun travail et n'a aucune ressource.

6° **M. Sol** (Nicolas-Emile), 61 ans, ouvrier caviste depuis l'âge de 16 ans, a un séjour de quarante ans dans la Maison Vve Louise Pommery, fils et Cie. Cet ouvrier a cessé son travail depuis le 1er février 1919. Les époux Sol ont cinq enfants : les trois premiers, filles de 21, 20 et 15 ans, suivent des cours de dactylographie, un garçon de 12 ans et une autre fille de 6 ans. Leurs ressources sont des plus modestes.

7° **M. Thiébault** (Jean-Nicolas), âgé de 68 ans, a fait partie du personnel de la Maison Walbaum, Goulden et Cie, depuis le 19 janvier 1880 jusqu'au mois de janvier 1916. Il n'a actuellement pour toute ressource que la pension qui lui est servie par ses anciens patrons et qui, du fait de la cherté de la vie, n'est plus suffisante pour subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa femme, qui est âgée de 73 ans.

Prix Veuve GERBAULT-SIBIRE, de 804 francs

Voici les noms des bénéficiaires que l'Administration municipale a choisis pour recueillir une part des prix institués par Mme Veuve Gerbault-Sibire :

1° Une fraction de 402 francs est attribuée à **Mme Ancien** (Julia-Eugénie), 49 ans, rue Prieur-de-la-Marne, 22.

Les époux Ancien forment un excellent ménage. Le mari a exercé pendant trente années la profession de journalier à l'Usine Jonathan Holden ; actuellement, il est employé comme charretier au Service des Régions Libérées. La mère, courageuse ménagère, a mis au monde 14 enfants ; deux seulement sont encore vivants.

Malgré les difficultés d'existence qu'ont évidemment rencontrées ces braves gens, ils n'ont pas craint d'admettre à leur foyer le jeune Boucher (Eloi), orphelin de père et de mère, aujourd'hui âgé de 14 ans, qui leur est tout à fait étranger, et qu'ils élèvent comme leur propre enfant, ainsi qu'une de leurs petites filles, également orpheline, aujourd'hui âgée de 6 ans.

2° Une fraction de même importance, soit 402 francs, est décernée à **Mme Grégoire** (Marie), 56 ans, ménagère, avenue de Laon, 189.

La famille Grégoire a élevé dix-sept enfants ; il leur en reste six, dont trois mariés et trois qui sont encore avec leurs parents.

Grâce à son énergie morale et à sa bonne conduite, Mme Grégoire est parvenue, avec peu de ressources, à faire face à une situation des plus précaires. C'est donc une femme dont les mérites sont des plus louables par la façon dont elle a soigné et élevé une aussi nombreuse famille. Des certificats des plus élogieux sont, du reste, joints à sa demande.

3° Une fraction de 300 francs est accordée à **Mme Veuve Huyet** (Catherine-Célinie), 70 ans, habitant rue Cazin, 10.

Cette personne a eu, pendant de longues années, plusieurs parents à sa charge, auxquels elle a prodigué les soins les plus assidus et les plus tendres : la grand'mère de son mari, aveugle, pendant quatorze ans ; son beau-père, malade, pendant 7 ans, et sa belle-mère, pendant trente-deux ans. En outre, le mari de Mme Huyet est décédé en notre ville le 4 janvier 1916, après une longue maladie.

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte que cette brave femme a rempli ponctuellement ses devoirs familiaux et a accepté toutes ses charges, simplement, comme un devoir naturel.

4° Une autre fraction de 300 francs est attribuée à **Mme Orban** (Elvire-Aline), ménagère, âgée de 58 ans, demeurant rue de la Maison-Blanche, 119. Son mari, après avoir été occupé pendant vingt-neuf années comme apprêteur à l'Usine Machuel, s'est vu dans l'obligation de cesser tout travail pour cause de maladie.

Si nous ajoutons que, depuis l'âge de 1 an, notre lauréate a à sa charge sa petite-fille, aujourd'hui âgée de 15 ans, et que c'est avec les modiques sommes qu'elle reçoit, tant au titre des réfugiés qu'au titre des retraites ouvrières, qu'elle doit pourvoir à l'existence de trois personnes, on comprendra facilement combien est triste la situation de Mme Orban.

5° Une part de 204 francs est remise à **Mme Panot** (Marie-Henriette-Joséphine), 45 ans, rue de Saint-Charles, 9 *bis*.

Les époux Panot, dont le mari est jardinier, n'ont plus d'enfants. Ils ont cependant, malgré l'insuffisance de leurs ressources, adopté à leur foyer une de leurs petites-filles, âgée de 12 ans.

En dehors des trois enfants qu'elle a élevés, la vie de Mme Panot a été entièrement consacrée aux soins et aux affections de famille.

Prix Alexandre HUET-TROYON, de 500 francs

Après un sérieux examen des demandes des postulants, précédé d'une minutieuse enquête, l'Administration municipale a décidé de faire les attributions suivantes :

1° Prix de 500 francs à Mme **Ister** (Adélaïde-Héloïse), 48 ans, demeurant rue d'Ay, 80.

Mariée en secondes noces en 1905, Mme Ister a eu de ses deux unions, douze enfants ; quatre sont encore vivants, dont deux, infirmes, ne pouvant se livrer à aucun travail. Son mari, journalier, gagne 18 francs par jour ; c'est la seule ressource de ce ménage.

2° Prix de 250 francs à Mme **Vandenberg** (Irma-Angèle), 48 ans, habitant rue des Grands-Murs-Saint-Remi, 38.

Quatorze enfants sont issus du ménage Vandenberg, dont onze vivent encore, parmi lesquels sept habitent avec leurs parents. Les deux plus âgés exercent, comme leur père, la profession de caviste et gagnent ensemble 18 francs par jour.

Mme Vandenberg s'acquitte à merveille de la lourde tâche qui lui incombe ; son dévouement est des plus remarquables.

3° Prix de 250 francs également, décerné à Mme **Briffoteaux** (Marie-Eugénie), rue de Thionville, 9.

Divorcée de Lefranc (Ernest), cette femme est actuellement à la tête d'une famille de neuf enfants de 5 à 19 ans. L'aîné est journalier et gagne 18 francs par jour ; le second, domestique de culture, gagne 50 francs par mois et est nourri ; le troisième, manœuvre, a un salaire journalier de 15 francs ; les autres fréquentent les écoles. Ce sont ces seuls gains qui fournissent à cette nombreuse et intéressante famille ses moyens d'existence.

4° Prix de 125 francs à **M. Delannoy** (Pierre-Achille), conservateur du cimetière de l'Est.

Le dévouement de M. Delannoy a toujours été exemplaire à l'égard de sa famille, qui comprend huit enfants de 9 mois à 16 ans.

5° Une autre fraction de prix, soit 125 francs, est également attribuée à Mme **Tonnelier** (Marie-Louise-Virginie), originaire de Reims, demeurant avenue Brébant, 70.

La famille Tonnelier se compose de 5 personnes. La bénéficiaire a eu sa sœur à sa charge pendant dix ans et son père pendant quatre ans et demi.

Cette famille n'a pour vivre que le produit de son travail, et les renseignements recueillis sur elle sont excellents.

Prix Vve RIVART-PROPHÉTIE, de 300 francs

La Commission pour le prix de Vertu Veuve Rivart-Prophétie s'est réunie le 29 mars dernier, pour l'examen des candidatures.

Suivant les volontés de la testatrice, des prix de 300 francs seront accordés à des ouvriers du bâtiment, et, de préférence, à des ouvriers serruriers choisis parmi les plus méritants et ayant besoin de secours. Les bénéficiaires seront désignés par le Conseil municipal.

Aucune attribution n'ayant été faite depuis 1914, six prix sont actuellement disponibles.

Deux candidatures seulement se sont révélées :

1° **M. Jacquet** (Jules-Emile), 58 ans, ancien serrurier, rue des Moulins, 42, amputé du bras droit.

2° **M. Marcq** (Lucien-Emile), 34 ans, serrurier, rue Brûlée, 66, père de deux jeunes enfants.

La Commission ayant émis l'avis qu'il y avait lieu d'accueillir favorablement ces deux candidatures, le Conseil municipal, dans sa séance du 7 de ce mois, a ratifié le choix fait par sa Commission.

Prix Charles ROGELET, de 2.918 francs

La Commission chargée d'examiner les titres des candidats aux prix si généreusement fondés par M. Charles Rogelet, en faveur de la personne pauvre qui en sera jugée la plus digne par sa bonne conduite et son dévouement filial, s'est réunie le 22 mars dernier.

Le nombre des prix disponibles étant, cette année, de six, la Commission a décidé de décerner le montant de cette importante libéralité à cinq des candidates qui lui ont paru le mériter, autant par l'énergie qu'elles ont déployée dans leurs occupations quotidiennes, que par le courage et le dévouement dont elles ont fait preuve pendant de longues années envers leurs parents âgés ou infirmes.

Ces cinq personnes sont :

Mlle **Barbelet** (Marie-Berthe), 50 ans, ourdisseuse, boulevard Dauphinot, 23 ;

Mlle **Cuvillier** (Marie-Ismérie-Renée), 45 ans, couturière, rue de l'Echauderie, 14 ;

M[lle] **Gaudré** (Marie-Agathe-Eugénie), 63 ans, couturière, place Saint-Thimothée, 20 ;

M[lle] **Longuet** (Pauline), repasseuse, 44 ans, rue Docteur-Thomas, 40 ;

Et M[lle] **Remy** (Berthe-Alice), 39 ans, lingère, rue Cazin, 15.

La situation très intéressante, la probité sans égale de ces lauréates devaient retenir l'attention de la Commission. Aussi est-ce pour elle un grand plaisir de rendre hommage à ces courageuses filles qui n'ont jamais eu d'autres ressources que celles que leur procure leur travail, et de leur remettre aujourd'hui la récompense qu'à plusieurs titres elles ont en tous points méritée.

Prix BOULOGNE aîné, de 428 francs

Pour être admis à concourir à l'obtention de ces prix, il faut être Français, appartenir depuis dix ans au moins à l'industrie de la teinture et des apprêts des tissus en laine peignée, être âgé de 50 ans au moins et recommandable par sa bonne conduite.

Les trois candidats choisis par l'Administration municipale ont été occupés ou sont encore occupés dans des maisons de teinture ou d'apprêts de notre Ville. Tous les patrons chez lesquels ils ont exercé ou exercent leur profession sont unanimes à les considérer comme de laborieux serviteurs.

Du reste, l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés sur chacun d'eux nous les a présentés comme tout à fait dignes de la récompense que nous leur décernons, soit à chacun 428 francs.

Voici les noms de nos attributaires :

1° **M. Lalbaltry** (Charles-André), rue Gambetta, 166, âgé de 85 ans, né le 12 février 1835, depuis l'âge de 11 ans dans les apprêts, dont trente-cinq ans dans la maison Machuel.

2° **M. Mariage** (Ernest-Albert), rue Docteur-Thomas, 70, 74 ans, ouvrier pendant vingt-cinq ans dans la maison Neuville frères.

Ne pouvant plus se livrer à un travail rémunérateur, en raison de leur âge, ces deux braves septuagénaires n'ont, pour faire face aux nécessités de l'existence, que l'allocation qu'ils reçoivent en vertu de la loi d'assistance aux vieillards.

3° **M. Veynachter** (Nicolas), impasse Achille-Bureau, 8. Agé de 71 ans, M. Veynachter est entré dans l'industrie de la teinture et

des apprêts dès l'âge de 12 ans. Venu à Reims en 1879, il a été occupé, jusqu'au moment de la déclaration de guerre, dans différentes maisons, et en dernier lieu chez M. Floquet, où il pense réoccuper son emploi à la reprise de l'usine.

M. Veynachter est actuellement cantonnier auxiliaire au service de la Ville et gagne 11 francs par jour.

Père d'une nombreuse famille, cet homme a eu trois des siens qui sont tombés au champ d'honneur dans le secteur de Verdun : un fils, un petit-fils et un gendre. Il a avec lui deux des enfants de son petit-fils tué à l'ennemi et une fille de 26 ans (son treizième enfant), qui est infirme.

Nous sommes convaincus que les prix dus à la générosité de M. Boulogne ne pouvaient être mieux placés qu'entre les mains de ces vétérans du travail.

Prix Auguste WALBAUM de 300 francs et de 277 francs

Les candidats choisis par la Commission prévue par le testament de M. Auguste Walbaum, pour bénéficier cette année des prix que celui-ci a institués, ont fourni une carrière plus ou moins longue dans l'Etablissement du généreux fondateur.

Un prix de 300 francs est décerné à chacune des personnes ci-après désignées :

1° **M. Bouleau** (Jean-Baptiste-Joseph), rue Clovis, 106, qui a toujours été occupé dans l'industrie de la laine, et qui, actuellement, exerce, malgré son grand âge, la dure profession de manœuvre maçon, qu'il s'efforce de continuer pour subvenir à sa subsistance, ainsi qu'à celle de sa femme, qui est âgée de 74 ans.

2° **M. Buat** (Edouard-Adolphe), rue Saint-Nicaise, 3, trente-six ans de services en qualité de fileur, et qui est actuellement balayeur au service du Bureau de Bienfaisance. M. Buat a 74 ans.

3° **M. Gillet** (Philogène), âgé de 65 ans, rue de Sillery, 10, travailleur fidèle, dévoué, honnête et très digne d'intérêt.

4° **M. Lemaire** (Adolphe), demeurant rue Gilbert, 28, 70 ans, dont la conduite, la probité et le travail ont toujours donné satisfaction à ses patrons. C'est un très brave père de famille, qui a eu la douleur de perdre trois fils au cours des dernières hostilités.

5° Mme **Veuve Maudeux,** née Lefranc (Etiennette-Colette), rue Bailla, 2.

Ouvrière bobineuse durant une période de vingt-sept années chez MM. Walbaum et Cie, elle vit actuellement avec un de ses petits-fils, Kieffer (Camille), 21 ans, amputé de la jambe gauche à la suite d'une blessure qu'il a reçue au cours d'un des bombardements de la Ville. Celui-ci touche l'allocation aux victimes civiles de la guerre et gagne environ 6 francs par jour de son métier de cordonnier.

6° **M. Gobron** (Adolphe-Victor), ancien ouvrier tisseur, âgé de 69 ans, amputé également de la jambe gauche par suite de blessure occasionnée par le bombardement. M. Gobron est actuellement placé à l'Hospice Général, ainsi que sa femme du même âge que lui.

Nous sommes heureux de remettre à chacun des deux lauréats ci-après un prix de 277 francs :

7° Mme **Veuve Pollet** (Eugénie-Octavie-Virginie), 73 ans, qui a été employée dans l'Etablissement des Coutures, de 1866 à 1911, comme percheuse-rentrayeuse. La bénéficiaire est actuellement à la Maison de Retraite, où elle est entrée comme pensionnaire-boursière.

8° **M. Alexandre** (Maxime-Joseph), né à Caudry (Nord), le 14 septembre 1844, habitant rue du Réservoir, 7.

Bons et loyaux serviteurs, les industriels chez lesquels tous les susnommés ont été employés se sont fait un plaisir de les recommander chaudement à la bienveillante attention de la Commission.

Prix Firmin CHARBONNEAUX

Six prix sont décernés cette année :

1° **M. Gaîllard** (Valéry), employé depuis quarante-six ans à la Verrerie Charbonneaux, où il a franchi successivement tous les grades ; longtemps excellent souffleur, puis chef de fabrication, plein de bienveillance vis-à-vis de ses anciens camarades ; d'une conduite exemplaire, ayant su donner l'exemple du travail et de l'épargne, et faisant entre tous honneur à sa profession.

2° **M. Deffaux** (Alfred), forgeron, appartient depuis quarante-huit ans à la Verrerie ; ouvrier modèle, sérieux et dévoué, qui a su gagner le respect et l'affection de tous.

3° **M. Miller** (Pierre), magasinier, occupé depuis quarante ans à la Verrerie à la fonction particulièrement délicate de choisisseur ; accomplit sa tâche en inspirant à tous la plus grande confiance ; est resté à Reims pendant une partie de la guerre ; puis, envoyé par ses chefs à Epernay, a gardé sous tous les bombardements son attitude courageuse et dévouée.

4° **M. Luneau** (François), occupé depuis vingt-sept ans à élever une magnifique famille de huit enfants, tous sérieux, attachés aux devoirs multiples de la vie, donnant, filles et garçons, le plus bel exemple autour d'eux.

M. Luneau, aidé par sa femme, exceptionnellement méritante, a su, au milieu de la lourde tâche et l'éducation de ses enfants, constituer de notables économies, et faire de sa belle famille un grand exemple dans la cité.

5° **M. Delmotte** (Eugène), attaché au magasin ; occupé depuis trente-cinq ans, a toujours eu une excellente conduite ; fidèle à sa tâche, il n'a pas voulu quitter Reims pendant la guerre, assurant l'expédition et le sauvetage des marchandises, allant presque chaque jour à la petite gare de Saint-Charles, travaillant de longues heures, ne quittant Reims qu'au jour de l'évacuation générale, après avoir donné pendant tout ce temps des preuves d'un dévouement affectueux.

6° **M. Charlot**, depuis trente-trois ans à la Verrerie, a élevé lui aussi une belle famille de cinq enfants ; travailleur infatigable, il va chaque jour, lorsque sa tâche est finie, cultiver un grand jardin pour assurer aux siens une meilleure existence, n'étant satisfait que quand il a consacré toutes ses forces au travail et au devoir.

Prix Veuve PRATS-ALEXANDRE, de 773 francs

Se conformant aux intentions de Mme Veuve Prats-Alexandre, l'Administration municipale a fixé son choix, pour recevoir chacun une fraction du prix dont doivent bénéficier des ménages de vieillards mariés à l'église, comme l'a d'ailleurs formellement exprimé dans ses dernières volontés la généreuse bienfaitrice, sur :

1° Les époux **Herluison-Cuif,** demeurant rue de Cernay, 277, qui se recommandent plus particulièrement par l'âge où sont arrivés les deux conjoints : le mari a 79 ans et la femme 75. Ils ont actuel-

lement cinquante-deux ans de mariage. Ce sont de braves gens qui n'ont pour toute ressource que l'allocation que leur accorde la loi du 14 juillet 1905, au titre de l'assistance aux vieillards.

Nous attribuons à M. et à Mme Herluison la moité d'un prix, soit 386 francs.

2° **M. et Mme Frérard-Guiot,** habitant cité Sainte-Anne, 2, à qui nous décernons une fraction de 194 francs, sont deux honnêtes vieillards très estimés de ceux qui les connaissent ; le mari a 73 ans et la femme 71. Ils ont eu quatre enfants, tous mariés, et qui, en raison de leurs charges de famille, ne peuvent leur venir en aide.

M. Frérard a été occupé comme apprêteur à l'usine des Parisiens pendant quinze ans ; à l'heure actuelle, il se livre à un travail peu rémunérateur pour arriver bien péniblement à assurer l'existence de sa femme et de lui-même.

3° Le ménage **Crampont-Brasseur** est également digne de l'attribution qui leur est faite d'une fraction de ce prix, soit 193 francs.

Comme les précédents bénéficiaires, les époux Crampont sont dans un âge qui ne leur permet plus de se procurer, par le travail, les ressources suffisantes pour faire face aux besoins de leur existence. Il sont âgés respectivement de 71 et 75 ans. M. Crampont a, par un travail dur et opiniâtre, gagné l'estime des patrons chez lesquels il a été occupé.

Prix Frédéric LELARGE, de 500 francs

Les candidats auxquels sont attribués les prix fondés par M. Frédéric Lelarge, et désignés par la famille du bienfaiteur, font partie ou ont fait partie pendant de longues années du personnel de l'Etablissement de notre honorable concitoyen. Ils ont été choisis parmi ceux qui, par leur assiduité dans le travail, l'accomplissement de leurs devoirs envers leur famille, ont mérité l'encouragement que nous leur décernons.

Un prix de 500 francs est attribué à chacun des ci-après dénommés :

M. Rominger (Jean-Baptiste), 73 ans, mécanicien, trente-cinq ans de services ;

M. Oudinot (Albert), 66 ans, chef dégraisseur, vingt-huit ans de services ;

M. **Marchand** (Charles), 54 ans, tisseur, trente-et-un ans de services ;

M. **Vernet** (Henri), 51 ans, vingt-et-un ans de services.

Une fraction de prix de 250 francs est décernée à :

M. **Brioland** (Fulgence), tisseur, 75 ans, quarante-cinq ans de services ;

Mme **Veuve Cellier** (Clara), balayeuse, 73 ans, trente-deux ans de services ;

Mme **Baudet** (Algie), 66 ans, contredame d'ourdissage, quarante-six ans de services ;

Et enfin, Mme **Nivoix** (Héloïse), 52 ans, contredame de rentrayage, qui a trente-deux ans de services.

Prix PÉPIN frères, de 451 francs

La seule candidate qui se soit présentée cette année pour briguer l'attribution d'un des six prix actuellement disponibles de la Fondation Pépin frères est Mlle **Pilton** (Céline-Eugénie), née à Reims le 26 juillet 1888, et demeurant avenue de Laon, 161, qui remplit toutes les conditions exigées par le testateur M. Pépin (Auguste-Isidore), ancien tailleur, lequel a légué à la Ville de Reims une somme de 16.000 francs dont les arrérages doivent servir à instituer un prix à décerner annuellement, à titre de récompense et d'encouragement, à des ouvrières giletières ou culottières.

Mlle Pilton était occupée, au moment de la déclaration de guerre, et cela depuis l'année 1905, en qualité de giletière au service de M. Pillard, place des Marchés, 12.

Fille affectueuse et dévouée, d'une conduite des plus exemplaires, elle est le seul soutien de sa mère, âgée de 65 ans et souvent souffrante. Les seules ressources de ces deux personnes se résument au produit du travail de Mlle Pilton, soit environ 5 francs par jour.

La situation intéressante de cette personne, le dévouement qu'elle montre envers sa mère, ont été d'un grand poids dans la décision qu'a prise l'Administration municipale de lui attribuer le prix qu'elle a la satisfaction de lui remettre aujourd'hui.

Prix Jules POULLOT, de 500 francs

C'est la première fois que nous sommes appelés à remettre aux lauréats désignés par la Commission prévue par le testateur les prix fondés par M. Jules Poullot en faveur d'ouvriers ou ouvrières en laine ayant travaillé au moins vingt-cinq années dans la fabrique de Reims, ayant élevé au moins deux enfants et d'une bonne conduite. Les dispositions testamentaires de notre honorable et regretté concitoyen ajoutent que les candidats ayant passé au moins dix années dans sa maison de commerce devront avoir la préférence, s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus.

Les trois lauréats dont nous allons vous donner les noms sont d'anciens ouvriers rémois qui, par leur régularité et leur persévérance dans le travail quotidien, ont assuré la prospérité industrielle de notre cité et sur la moralité desquels leurs patrons fournissent d'excellents témoignages.

Ce sont :

1° M. **Taine** (François-Joseph), âgé de 68 ans, monteur de chaînes, avenue de Laon, 189 ;

2° M. **Hoffner** (Jacques, dit Rubert), 69 ans, tourneur en bois, rue Saint-Thierry, 130 ;

Et 3° Mme **Veuve Guillaume** (Célina-Marie), 52 ans, tisseuse, occupée actuellement dans l'Usine de MM. Poullot et Cie, à Elbeuf.

Nous nous faisons un devoir, en cette circonstance d'adresser à nouveau à la mémoire de notre généreux bienfaiteur, ainsi qu'à sa famille, l'expression de notre vive gratitude.

Prix René COLLET, fondés par Mme COLLET-LEFERT

C'est également la première fois que nous avons la satisfaction de procéder à la distribution des prix de 1.400 francs fondés par Mme Collet-Lefert.

Ces prix doivent être attribués dans les conditions suivantes : Deux cinquièmes à des mères de famille, veuves, dont les maris auront travaillé à la Fabrique de Reims, soit comme trieurs, fileurs ou mécaniciens, ou, à défaut de candidats, à des veuves d'ouvriers du bâtiment, et trois cinquièmes à des ouvriers de ces mêmes professions.

Les bénéficiaires désignés par la Commission composée de MM. les Présidents du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce, et de MM. les Curés de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Thomas, comme remplissant les conditions de travail, de conduite et de moralité imposées par la testatrice, sont :

1° **M. Maxel** (Jules-Jean-Baptiste), âgé de 51 ans, demeurant rue Favart-d'Herbigny, 50, ouvrier fileur dans la Maison L. et H. Collet depuis vingt-six ans, père de quatre enfants et ayant un gain journalier de 18 francs.

Conformément aux intentions de la généreuse Mme Collet-Lefert, la Commission lui a accordé les 3/5 d'un prix, soit 840 francs.

2° **Mme Roy** (Olympe), impasse Goulin 2, veuve d'un ancien ouvrier du bâtiment, dont les ressources sont très modestes pour élever ses trois enfants âgés de 13, 10 et 7 ans, la Commission a accordé les 2/5 d'un prix, soit 560 francs.

3° Pareille somme de 560 francs est remise à **Mme Veuve Koch** (Joséphine), 52 ans, demeurant rue de Cormicy, 5, ouvrière tisseuse pendant vingt-six ans à l'Usine Poullot et Cie, et actuellement occupée dans l'Etablissement de MM. Benoist et Bouchez.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre un nouvel hommage à la bonne inspiration qu'ont eue tous nos généreux fondateurs des prix, et de souhaiter qu'ils aient encore, par la suite, de nombreux imitateurs.

La lecture de ce rapport fut plusieurs fois interrompue agréablement par l'exécution, par la chorale de jeunes filles, du chœur intitulé : « *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie* » ; par les élèves du cours supérieur de violon de l'Ecole de musique, soutenus par l'archet délicat du distingué professeur, M. Baudoin, d'un morceau ayant pour titre : « *Largo Polonaise* ».

Avant de clore cette intéressante cérémonie, et en remerciant vivement M. Lenoir, député, d'avoir bien voulu l'honorer de sa présence, M. le Maire le prie de vouloir bien procéder à la remise, aux lauréats, des diplômes avec primes

du concours de soin et de propreté du logement organisé par le Comité départemental de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale.

M. Lenoir, très sensible à cette aimable attention de M. le Maire, remercie celui-ci des paroles élogieuses qu'il vient de lui adresser. Il exprime ensuite toute la satisfaction qu'il éprouve à venir assister à une cérémonie comme celle de la distribution des prix de vertu, qui est un réconfort pour tous, et il assure l'assemblée qu'il ne fait, en la circonstance, que suivre l'inclination de son cœur.

M. Lenoir dit être très heureux de saluer tous ceux que leurs mérites ont désignés pour recevoir aujourd'hui une récompense. Il évoque les heures tristes des bombardements systématiques de la ville, au cours desquelles tant de dévouements modestes se sont révélés, et il déclare être également heureux de se mêler à la population si active et assister avec joie à la renaissance de la Ville meurtrie.

M. Lenoir souhaite le retour le plus prochain possible de tous ceux qui n'ont pu encore reprendre place à leur foyer d'autrefois, et il envoie un souvenir ému à la mémoire des 1.250 victimes civiles rémoises des bombardements de notre chère cité.

M. Lenoir donne alors lecture du palmarès suivant :

MM.

Avé-Lefèvre, rue Docteur-Thomas, 88	100	francs.
Deforge, rue Boucher-de-Perthes, 29	100	—
Olinski, avenue d'Epernay, 32	100	—
Brodier, rue Pierret, 33	100	—
Huyette P., rue Arthur-Decès	50	—
Leyder, rue Arthur-Decès	50	—
Moreaux, impasse Achille-Bureau, 11	50	—
Ménard-Malhomme, rue de Courlancy, 93	50	—

MM.

Pénot, rue de Fismes, 24	50	francs
Butard (Pierre), rue Saint-Thierry, 38	50	—
Bourdeau, rue de Courlancy, 27	50	—
Lasseron (Mme Veuve), rue Arthur-Decès	50	—
Rouvray (I.), rue de Bizerte (baraquement)	25	—
Béguin, rue Boucher-de-Perthes, 40	25	—
Delacour (C.), rue Arthur-Decès	25	—
Frey, rue Boucher-de-Perthes, 33	25	—
Pierrard (O.), rue Arthur-Decès	25	—
Harangs, rue Maucroix, 27	25	—
Marchand (L.), rue Arthur-Decès	25	—
Briffoteaux (Mme), rue de Thionville, 9	25	—
Person, rue Boucher-de-Perthes, 37	25	—
Rocher Albert, rue Dorigny, 17	25	—
Decrouy (Mme Veuve), rue Arthur-Decès	25	—
Lecuyer (K.), rue Arthur-Decès	25	—
Cuny (Louis), rue Boucher-de-Perthes, 38	25	—
Beugée, rue Gambetta, 94	25	—
Lerouge, rue Boucher-de-Perthes, 35	25	—
Delabarre, rue d'Ormesson, 12	25	—

En constatant que, parmi ces lauréats, figurent huit ménages habitant la rue Arthur-Décès, M. Lenoir tient à les féliciter chaleureusement pour la façon dont ils appliquent les règles de l'hygiène sociale.

Aux félicitations adressées également à tous les lauréats de ce jour l'assemblée tout entière s'associe par ses applaudissements.

La séance est ensuite levée à 15 heures 45 minutes, pendant que les assistants écoutent debout « La Marseillaise » chantée par la Chorale de jeunes filles de l'Ecole de Musique.

TABLEAU DES PRÉSIDENTS

DE LA

Distribution des Prix de Vertu

1888. — M. Léon BOURGEOIS, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Député de la Marne.

1889. — M. P. GRANET, Préfet de la Marne.

1890. — M. V. DIANCOURT, Sénateur.

1891. — M. le Dr H. HENROT, Maire de Reims.

1892. — M. Léon SAY, Député, Membre de l'Académie française.

1893. — M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut.

1894. — M. Théophile ROUSSEL, Sénateur, Membre de l'Institut, Président du Conseil Supérieur de l'Assistance publique.

1895. — M. O. GRÉARD, Membre de l'Académie Française, Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

1896. — M. A. MÉZIÈRES, Député, Membre de l'Académie Française.

1897. — M. Georges PICOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

1898. — M. LEVASSEUR, Membre de l'Institut.

1899. — M. GEBHARDT, Membre de l'Institut.

1900. — M. E. VALLÉ, Sénateur.

1901. — M. le Professeur DUCLAUX, Directeur de l'Institut Pasteur.

1902. — M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut.

1903. — M. ROUJON, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

1904. — M. le Dr A. POZZI, Maire de Reims.

1905. — M. HU, Président du Tribunal Civil.

1906. — M. G. MEUNIER, Préfet de la Marne.

1907. — M. André CHAPRON, Préfet de la Marne.

1908. — M. CHEYSSON, Membre de l'Institut.

1909. — M. le Dr LANGLET, Maire de Reims.

1910. — M. Ferdinand DREYFUS, Sénateur de Seine-et-Oise.

1911. — M. le Dr H. HENROT, ancien Maire de Reims, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

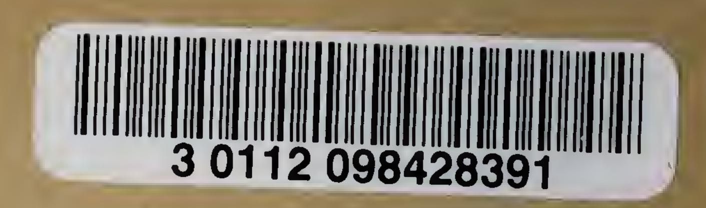
1912. — M. le Dr LANGLET, Maire de Reims.

1913. — M. le Dr LANGLET, Maire de Reims.

1914 — 1915 — 1916 — 1917 — 1918 — 1919 (Pas de distribution par suite de la guerre).

1920. — M. Ch. ROCHE, Maire de Reims.

REIMS. — IMPRIMERIE DE *l'Informateur*.


3 0112 098428391